



Déclaration du concessionnaire

(TVP_12 / TVH_03)

Ministère des Finances
Division de l'administration du revenu

CATÉGORIE	ACQUIS D'UN(E):
1. <input type="checkbox"/> Paiement de la TVH de 10 % pour les véhicules à moteur, véhicules récréatifs Inscrit(e) (TPS/TVH) acquis aux fins de revente.	
2. <input type="checkbox"/> Paiement de La TVH de 2 % sur les véhicules à moteur, véhicules récréatifsInscrit(e) (TPS/TVH) acquis de l'Ontario aux fins de revente.	
3. <input type="checkbox"/> La TVH de 15 % payée sur les véhicules à moteur, véhicules récréatifsInscrit(e) (TPS/TVH) acquis aux fins de revente.	
4. <input type="checkbox"/> 0% Paiement de la TVH pour les tracteurs réservés à l'agriculture (60CV ou plus, sont détaxés)Inscrit(e) (TPS/TVH) acquis aux fins de revente.	
5. <input type="checkbox"/> Aucune Taxe de vente provinciale perçue sur les véhicules à moteur, véhicules récréatifs, bateaux, aéronefs et tracteurs réservé à l'agriculture acquis d'un(e) non-inscrit(e) aux fins de revente.	
[Veuillez cocher la(les) case(s) appropriée(s) et indiquer la catégorie ci-dessous]	

Je soussigné(e), _____ représentant(e) (nom du concessionnaire) _____, numéro de licence du concessionnaire _____ numéro de TPS/TVH _____ déclare que les véhicules inscrits ci-dessous sont transférés au nom de notre concessionnaire aux fins de revente :

	Année	Marque	Modèle	Numéro de série	Numéro de Catégorie	Composante de la TVH due
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
Veillez joindre le paiement avec cette déclaration lorsque la composante de la TVH doit être payée.				Total de la composante de la TVH due:		

Signature _____

Date _____

Poste _____
(Au sein de l'entreprise)

Initiales du représentant(e) de SNB _____

Nota : Les renseignements déclarés peuvent être assujettis à une vérification par la Province du Nouveau-Brunswick et/ou l'Agence du revenu du Canada (ARC). 10/2016

LES DÉCLARATIONS INCOMPLÈTES NE SERONT PAS TRAITÉES